

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE**

**2019**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 25 SEPTEMBRE 2020**

**SOLIDAVIE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

La Passerelle

4 bis, Place du Marché

**LE POIRE-sur-VIE (Vendée)**



**SOLIDAVIE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

La Passerelle

4 bis, Place du Marché

**LE POIRE-sur-VIE (Vendée)**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale du 25 septembre 2020



**SOLIDAVIE**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels

**A l'Assemblée Générale de l'Association SOLIDAVIE,**

**I- OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 15 décembre 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **SOLIDAVIE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II- FONDEMENT DE L'OPINION**

---

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

**GROUPE Y BOISSEAU**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers  
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €

Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01  
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA : FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON



### III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 16 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### V- RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.





## VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



SOLIDAVIE

Exercice clos le 31 décembre 2019

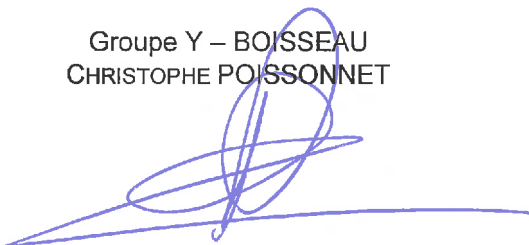
Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon  
le 17 septembre 2020  
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU  
CHRISTOPHE POISSONNET





**SOLIDAVIE**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels

**COMPTES ANNUELS**

---



# Familles Rurales ass. de Solidavie

## Bilan

du 01/01/19 au 31/12/19

ACTIF	Brut	Amort.	2019		2018		PASSIF	2019		2018	
			2019	2018	2019	2018		2019	2018		
Immobilisations Corporelles	86 585,81	69 590,04	16 995,77	19 882,10	Fonds associatifs	207 360,69	198 270,38				
Immobilisations Financières	45,64		45,64	45,64	Réserves	8 485,84	9 090,31				
					Report à nouveau	1 889,97	8 485,84				
					Résultat de l'exercice	7 760,22	9 016,50				
					Subv équipement CAF...						
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>86 631,45</b>	<b>69 590,04</b>	<b>17 041,41</b>	<b>19 927,74</b>							
Autres créances	73 348,76		73 348,76	264 735,61	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>225 496,72</b>	<b>224 863,03</b>				
Autres créances diverses			0,00	3 000,00	<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>63 347,59</b>	<b>49 850,59</b>				
Valeurs Mobilières de Placement					Autres Dettes	52 618,86	267 028,49				
Comptes Banques	254 024,85		254 024,85	261 797,25	Autres Dettes diverses	3 181,85	3 000,00				
Comptes Caisses	140,00		140,00	140,00	Emprunts et Dettes assimilés		5 215,57				
Charges constatées d'avance	90,00		90,00	357,08	Produits constatés d'avance						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>327 603,61</b>		<b>327 603,61</b>	<b>530 029,94</b>	<b>DETTES</b>	<b>55 800,71</b>	<b>275 244,06</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>414 235,06</b>	<b>69 590,04</b>	<b>344 645,02</b>	<b>549 957,68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>344 645,02</b>	<b>549 957,68</b>				





**COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE**

**Familles Rurales ass de Solidariev  
Service Centre Social**

Code	Libellé	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18	Code	Libellé	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18
601	Achat Alimentation	277,75	2 413,76	701	Participation des familles	169 609,80	145 154,78
602	Achat Produits Pharmaceutiques	13 432,62	1 599,26	706	Participation des familles	3 629,26	4 403,40
604	Préstations de services	46 539,65	42 295,49	708	Autres produits d'activités	173 239,06	149 558,18
606	Achat fournitures	60 250,02	46 308,51	70	PRODUITS D'ACTIVITE		
60	ACHATS	8 774,10	18 946,23	741			
611	Sous traitance générale	254,78	856,28	742	Subv. Commun-Communes		
612	Locations immob. Et mobilières	10 114,88	7 727,22	743	Départemental (Conseil Général)	1 450,00	1 900,00
613	Entretien et réparations	4 277,84	3 617,31	744	Municipalités	262 350,00	260 000,00
615	Assurances	2 976,70	1 013,50	745	Organismes sociaux (CAF et MSA)	94 056,86	85 092,82
617	Documentations et divers			746	Subvention CNASEA - EJ		
618				748	Autres subventions		
619							
61	SERVICES EXTERIEURS	26 398,30	32 160,54	74	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	357 856,86	346 992,82
621	Personnel détaché	3 255,05	1 980,20	752	Revenus de locations	67 441,80	64 990,20
622	Honoraires	2 777,50	2 741,42	753	Remboursement divers	25 944,13	37 262,07
623	Publicité - Publication	4 599,82	4 190,40	754			
624	Frais transporteurs	3 688,49	2 941,35	756			
625	Frais déplacements-mission-réception	10 266,15	9 569,22	757	Cotisations et dons	4 630,00	5 735,00
626	Frais déplacements-mission-réception	8 737,94	9 877,24	758	Autres produits	27,60	4 300,00
627	Services bancaires	939,98	849,81	75	AUTRES PRODUITS GESTION	98 043,53	112 287,27
628	Frais de gestion (Fédé... Cot. Adh)	12 024,00	10 661,43				
628	Frais de gestion service (Fédé...)	15 841,49	12 639,29				
628		12 681,39	4 566,07				
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 811,81	60 006,43				
		7 228,95	6 733,89	76	PRODUITS FINANCIERS	61,55	124,79
63	IMPOTS ET TAXES	7 228,95	6 733,89				
641	Rémunérations nettes	296 583,55	273 212,22	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 794,88	4 428,44
645	Charges sociales	75 710,67	81 995,35				
647	médecine du travail	1 530,00	1 620,00				
648	Formation			78	REPRISE S/PROVISION	49 425,00	33 975,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	373 824,22	356 827,57				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	68 332,09	71 994,51				
66	CHARGES FINANCIERES	44,56	120,54				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 066,04	6 993,65				
68	DOTAT. AUX AMORTIS ET PROVISION	71 574,92	57 734,92				
	RESULTAT (excédent)	1 889,97	8 485,84		Résultat (déficit)		
	TOTAL	688 420,88	647 366,50		TOTAL	688 420,88	647 366,50



	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	
--	-------------------------------	--

Désignation de l'association : FAMILLES RURALES SOLIDAVIE

Le total du bilan avant répartition est de 344 645,02 €

Le total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de tableau est de 688 420,88 €

Ces comptes font apparaître un **EXCEDENT net** de 1 889,97 €  
pour l'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.19  
au 31.12.19.

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration.

	<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
--	--------------------------------------	--

L'association Familles Rurales Solidavie est une association LOI 1901.

### FAITS SIGNIFICATIFS

NEANT

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés en respectant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, le cas échéant modifié par les règlements ultérieurs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	<u>Durée</u>	<u>Mode d'amortissement</u>
Matériel et mobilier	2 à 5 ans	Linéaire

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement versées sont rapportées au résultat à partir de l'exercice de leur versement à hauteur des amortissements pratiqués sur les biens qu'elles ont servi à financer.

## **Engagements de retraite**

Les engagements de retraite sont provisionnés partiellement : le montant comptabilisé prend en compte uniquement les salariés âgés de plus de 50 ans (méthode acceptée avant l'avis du CNC n°2000-01, maintien du champ d'application de la provision depuis cette date).

## **Evènements postérieurs à la clôture :**

La crise sanitaire liée au covid-19 a été classifiée en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

Le gouvernement a mis en place des mesures de confinement à compter de mi-mars 2020.

L'association a dû recourir au dispositif d'activité partielle compte tenu de la baisse d'activité générée par cette crise. Les conséquences pour l'association ne sont pas mesurables précisément à ce stade. Il n'existe cependant pas de risque sur la continuité d'exploitation de l'association.

<b>ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	
-----------------------------------	--

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service	
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	80 819	5 767			86 586
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes versés					
Immobilisations financières	46				46
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80 865</b>	<b>5 767</b>			<b>86 632</b>

<b>ETAT DES AMORTISSEMENTS</b>	
--------------------------------	--

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations :	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service	
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	60 937	8 653			69 590
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60 937</b>	<b>8 653</b>			<b>69 590</b>

	<b>TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS</b>	
--	--------------------------------------	--

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	198 270	9 090		207 360
Subventions investissements sans droit de reprise				0
<b>TOTAL FONDS SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>198 270</b>	<b>9 090</b>	<b>0</b>	<b>207 360</b>
Subventions investissements avec droit de reprise	9 016		1 256	7 760
<b>TOTAL FONDS AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>9 016</b>	<b>0</b>	<b>1 256</b>	<b>7 760</b>
Réserves				0
Report à nouveau	9 090	8 486	9 090	8 486
Résultat de l'exercice	8 486	1 890	8 486	1 890
Subventions investissements amortissables nettes				0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>224 862</b>	<b>19 466</b>	<b>18 832</b>	<b>225 496</b>

<b>MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS</b>	
-----------------------------------	--

	Valeur brute des subventions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des subventions à la fin de l'exercice
subv équip de la CAF	22 674	1 852		24 526
				0
				0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 674</b>	<b>1 852</b>	<b>0</b>	<b>24 526</b>

<b>MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS</b>	
--	--

	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
subv équip de la CAF	13 658	3 108		16 766
			0	0
			0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 658</b>	<b>3 108</b>	<b>0</b>	<b>16 766</b>

<b>TOTAL NET DES SUBVENTIONS</b>	<b>9 016</b>	<b>-1 256</b>	<b>0</b>	<b>7 760</b>
----------------------------------	--------------	---------------	----------	--------------



<b>MOUVEMENTS DES PROVISIONS</b>	
----------------------------------	--

	Montant des provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des provisions à la fin de l'exercice
Provision pour risque	30 000	40 000	30 000	40 000
Provision pour indemnité départ retraite	426	852	0	1 278
Provision pour charges	19 425	22 070	19 425	22 070
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 851</b>	<b>62 922</b>	<b>49 425</b>	<b>63 348</b>

	<b>ETAT DES CREANCES</b>	
--	--------------------------	--

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>			
Participations Prêts (1) (2) (3) Autres immobilisations financières			
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Avances et acomptes versés Clients Autres créances Personnel et comptes rattachés Sécurité Sociale et autres organismes sociaux Etat et autres collectivités publiques Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes et versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers	73 349	73 349	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>73 349</b>	<b>73 349</b>	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73 439</b>	<b>73 439</b>	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
(3) Dont prêts participatifs			

	<b>ETAT DES DETTES</b>	
--	------------------------	--

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Dettes garanties par des sûretés réelles
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 182	3 182			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	25 654	25 654			
Etat et autres collectivités publiques					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés (2)					
Autres dettes	26 965	26 965			
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>55 801</b>	<b>55 801</b>			
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 801</b>	<b>55 801</b>			
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)					
(3) Emprunts participatifs					

	<b>CHARGES A PAYER</b>	
--	------------------------	--

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant déductible	Montant non déductible
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 182	
FFG	15 841	
<b>TOTAL</b>	<b>19 023</b>	

	<b>CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	
--	---	--

	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	90	0
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>0</b>

	<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
--	----------------------------	--

	Montant
Subventions	58 582
<b>TOTAL</b>	<b>58 582</b>





**GROUPE Y - BOISSEAU**

52 rue Jacques-Yves-Cousteau  
BP 409  
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01